



CHILLY-MAZARIN

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101615-20231002-D23021021-D

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Nombre de membres

en exercice : 35

Présents : 23

Représentés : 10

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de CHILLY-MAZARIN, dûment convoqué par la Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Rafika REZGUI, Maire.

PRÉSENTS : MME REZGUI, Maire, M. LACAMBRE, MME GY, M. PROPONET, MME LOYAU, M. CRUSE, MME GREMION, M. JANUS, MME RICCIARELLI, M. DELIANCOURT, MME LE PALUD, ADJOINTS ; M. SERRES, MMES BOUGE, MICHON, YENKETRAMDOO, MORIEZ, MM. PAUDELEUX, RICCARDI, DEBBI, MME TERRINE ; M. RIBEIRO-CAPITAO, MMES LACARRIERE-FARGES, BERNIER FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

REPRÉSENTÉ(S) :

MME NAOUM-GHAZIEFF POUVOIR A M. LACAMBRE

M. HAMONIC POUVOIR A MME GY

M. SOUSA POUVOIR A M. PROPONET

M. POLICE POUVOIR A M. JANUS

M. BOUKOUNA..... POUVOIR A MME LOYAU

MME HADJIAT POUVOIR A M. CRUSE

M. FERYN POUVOIR A MME GREMION

MME CINOSI-GIRARD POUVOIR A MME LACARRIERE-FARGES

M. BOUCHE POUVOIR A MME BERNIER

MME LEANZA POUVOIR A M. RIBEIRO-CAPITAO

ABSENTS : M. LEBAS / M. RODRIGUES

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur **Samy DEBBI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

D230210-21

Fixation des tarifs communaux et des taux de participation – complément à la délibération n° D232606-3 du 26 juin 2023.

OBJET : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ET DES TAUX DE PARTICIPATION – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° D232606-3 DU 26 JUIN 2023.**RAPPORTEUR : ALAIN JANUS****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

L'inflation constatée depuis 21 mois et qui s'élève à 8,5%, nous amène à réactualiser nos tarifs sports et jeunesse.

A ce jour, il existe trois délibérations du Conseil municipal différentes concernant la fixation des tarifs communaux ainsi que les tarifs liés à la piscine communale :

- La délibération n° D211402-2 du 13 décembre 2021 relative à la fixation des tarifs communaux 2022,
- La délibération n° D221212-13 du 12 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs communaux 2023 et au maintien des tarifs,
- La délibération n° D232606-3 du 29 juin 2023 applicable au 1^{er} septembre 2023 qui actualise les tarifs des entrées et de la location de la piscine communale ainsi que certains tarifs des activités sportives municipales.

Les principales modifications en plus de l'augmentation de 8,5 % concernent les tarifs non délibérés le 26 juin dernier et qui sont les suivantes :

Pour le sport**Piscine Communale**

La Municipalité se réserve la possibilité d'accès gratuit à la piscine communale aux Chiroquois en période de canicule.

Concernant la location du bassin de la piscine, il est proposé :

- De préciser que : **le tarif location bassin 1 heure**, celui-ci est appliqué avec surveillance ou dans le cadre de l'enseignement scolaire ;
- De créer un tarif : **mise à disposition des locaux** (bassin, vestiaires et sanitaires) sans surveillance ;
- De créer un tarif : **mise à disposition d'un éducateur sportif qualifié** des activités aquatiques et de surveillance, dans le cadre de séances d'enseignement ;

Activités Physiques adultes

Il est proposé un accès à la séance pour l'activité multisports adultes :

- Création d'un tarif Chiroquois et extérieurs

Activités séniors

Des sorties à la journée sont proposées dans le cadre de stages sportifs, il convient de créer un tarif et d'en préciser les modalités de fonctionnement et de tarification :

- De créer un tarif aquagym senior qui jusqu'à maintenant équivalait pour 2 séances de sport seniors,
- Le tarif de l'activité d'aquagym senior est équivalent à celui de 2 séances, qui s'explique par le coût de fonctionnement de la piscine communale,
- L'inscription à l'activité tennis de table (sans encadrement par un éducateur) est gratuite dans la mesure où un senior est déjà inscrit à une activité. Elle est payante s'il s'agit de la seule activité pratiquée.

Il est précisé que pour toutes les activités des services Sport-Jeunesse (y compris les entrées piscine), un demi-tarif sera appliqué pour toute personne détentricice de la carte Loisirs – Culture – Sports, délivrée par le service solidarité aux familles en difficultés.

Il est proposé d'appliquer un demi-tarif pour tout agent communal en activité.

Equipements :

Les demandes de mise à disposition ayant évoié, il est proposé de :

- Créer des tarifs de mise à disposition de l'Agora pour : ½ journée, 1 journée ou une soirée,
- Créer des tarifs spécifiques pour chaque salle sportive,
- Modifier les tarifs de la salle polyvalente Jesse Owens,
- Préciser que la mise à disposition des équipements, au profit des associations chiroquoises et des associations sportives des établissements scolaires publics, est gratuite.

Pour la jeunesse**Espace jeunes**

Il est proposé de créer un tarif de location pour le studio d'enregistrement,

Montcel

Il est proposé de :

- D'appliquer un tarif Chiroquois au séjour de l'amicale du personnel et au personnel communal en activité et d'annuler le tarif existant « séjour amical et personnel communal »,
- De créer une tranche 6-15 ans dans les tarifs de location du Montcel,
- De supprimer les tarifs des repas individuels ou groupe qui ne sont pas utilisés car il n'y a pas de restauration proposée en dehors des groupes accueillis en hébergement,
- De préciser qu'en cas d'annulation pour les séjours familles, des frais de 50 € seront demandés.

Pour les accueils postscolaires

L'annexe de la délibération du Conseil municipal n° D232606-3 du 26 juin 2023 relative à la fixation des tarifs communaux et des taux de participation, comprend deux coquilles. Elle indique, pour les accueils du soir en Élémentaire (16h30 - 18h) avec un prix unitaire de 5,30 € par soir pour les Chiroquois et introduit un plafond à « 7 séances par mois », soit un « plafond de 37 € par mois ». En effet, 7 fois 5,30 font 37,10 € et pas 37 €. Pareillement, pour le plafond « Extérieur » pour l'accueil du soir élémentaire, 5,80 fois 7 font 40,60 € et non 40 €. Ce sont deux malheureuses coquilles.

Il est donc proposé de corriger cette erreur matérielle.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les dispositions tarifaires suivantes applicable le 9 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° D211402-2 du 13 décembre 2021 relative à la fixation des tarifs communaux 2022 et des taux de participation,

VU la délibération du Conseil municipal n° D221212-13 du 12 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs communaux 2023 et au maintien des tarifs,

VU la délibération du Conseil municipal n° D232606-3 du 26 juin 2023 fixant les tarifs communaux et les taux de participation,

VU l'avis de la commission des sports et de la jeunesse du 21 septembre 2023,

VU l'avis de la commission des finances en date du 28 septembre 2023,

D É L I B È R E

ARTICLE 1 : APPROUVE l'actualisation des tarifs des activités du service des sports et de l'espace jeunes.

ARTICLE 2 : APPROUVE la création des tarifs pour les nouvelles activités mises en place.

ARTICLE 3 : DECIDE d'actualiser ou de créer des tarifs pour la location d'équipements.

ARTICLE 4 : DECIDE d'actualiser les tarifs des prestations du Centre de Montagne du Montcel et la location du chalet du Revard.

ARTICLE 5 : DIT que le tarif d'une séance d'aquagym pour les seniors est équivalent au tarif de 2 séances de sport.

ARTICLE 6 : DIT que l'activité tennis de table sera payante s'il s'agit de la seule activité pratiquée.

ARTICLE 7 : DIT qu'un demi-tarif sera appliqué pour tout agent communal en activité, habitant Chilly-Mazarin.

ARTICLE 8 : DIT que la Municipalité se réserve la possibilité d'établir un accès gratuit à la piscine communale aux Chiroquois en période de canicule.

ARTICLE 9 : DIT que Pour toutes les activités des services Sport-Jeunesse (y compris les entrées piscine), un demi-tarif sera appliqué pour toute personne détentrice de la carte Loisirs – Culture – Sports, délivrée par le service solidarité aux familles en difficultés.

ARTICLE 10 : DIT qu'à l'annexe « tarifs périscolaires » de la délibération du Conseil municipal n°D232606-3 du 26 juin 2023 relative aux tarifs communaux et aux taux de participation, les mots « 37€/mois (soit 7 présences et +) » de la colonne « Accueil du soir élémentaire » sont remplacés par les mots « 37.1€/mois (soit 7 présences et +) ». Ainsi que les mots « 5.80 €/soir (plafond à 40 €) » qui sont remplacés par « 5.80/soir (plafond à 40.60 €) ».

ARTICLE 11 : APPROUVE en conséquence, les tarifs des services publics tels qu'ils figurent sur les documents ci-annexés.

ARTICLE 12 : DIT que ces dispositions entreront en vigueur le 9 octobre 2023.

ARTICLE 13 : DIT que, sous réserve de ces dispositions, la délibération du Conseil municipal n° D211312-2 du 13 décembre 2021, prorogée par la délibération n° D221212-13 du 12 décembre 2022 relative à la fixation des tarifs communaux 2023 et au maintien des tarifs, prorogée par la délibération n° D232606-3 du 26 juin 2023 sont maintenues en vigueur.

Résultat du vote : 27 POUR (R.REZGUI, D.LACAMBRE et le pouvoir de M.NAOUM-GHAZIEFF, I.GY et le pouvoir de P.HAMONIC, C.PROPONET et le pouvoir d'A.SOUSA, D.LOYAU et le pouvoir de S.BOUKOUNA, JP.CRUSE et le pouvoir de K.HADJIAT, K.GREMION et le pouvoir de C.FERYN, A.JANUS et le pouvoir d'E.POLICE, B.RICCIARELLI, JC.DELIANCOURT, S.LE PALUD, M.SERRES, V.BOUGE, MH.MICHON, G.YENKETRAMDOO, L.MORIEZ, F.PAUDELEUX, D.RICCARDI, S.DEBBI, H.TERRINE) – 6 CONTRE (P.RIBEIRO-CAPITAO et le pouvoir de N.LEANZA, C.LACARRIERE-FARGES et le pouvoir de M. CINOSI-GIRARD, P.BERNIER et le pouvoir d'O.BOUCHE).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.



Chilly-Mazarin, le 2 octobre 2023

La Maire de Chilly-Mazarin,
Rafika REZGUI

PROPOSITION TARIFS SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - ANNEXE 1

<u>Piscine communale</u>	modifié Délibération juin 2023	Entrée	Abonnement
Adulte habitant Chilly-Mazarin	modifié Délibération juin 2023	2,80 €	23,00 €
Enfants (moins de 18 ans) habitant Chilly-Mazarin	modifié Délibération juin 2023	1,70 €	12,00 €
Pompieri, étudiants, titulaires d'une carte d'invalidité	modifié Délibération juin 2023	1,70 €	12,00 €
Adultes extérieurs	modifié Délibération juin 2023	5,00 €	40,00 €
Enfants (moins de 18 ans) extérieur	modifié Délibération juin 2023	3,50 €	30,00 €

Tarif actuel	Plus 8,5%	Proposition
4 822,00 €	5 231,87 €	5 676,58 €
modifié Délibération juin 2023	modifié Délibération juin 2023	117,18 €
modifié Délibération juin 2023	modifié Délibération juin 2023	90,00 €
modifié Délibération juin 2023	modifié Délibération juin 2023	26,50 €
70,00 €	75,95 €	76,00 €
12,00 €	13,02 €	13,00 €
14,50 €	15,73 €	15,50 €

Sports vacances

Journée de stage	modifié Délibération juin 2023	12,03 €
1/2 journée de stage	modifié Délibération juin 2023	6,60 €
Journée d'activité extérieur	modifié Délibération juin 2023	16,40 €

Multisports enfants

Session 45' enfants habitant Chilly-Mazarin	modifié Délibération juin 2023	86,00 €
Session 45' extérieur	modifié Délibération juin 2023	157,00 €
Session 1h30 enfants habitant Chilly-Mazarin	modifié Délibération juin 2023	97,00 €
Session 1h30 extérieur	modifié Délibération juin 2023	169,00 €

Activités physiques adultes par trimestre

Tarif actuel	Plus 8,5%	Proposition
51,30 €	55,66 €	55,50 €
83,00 €	90,06 €	90,00 €

1 séance sport adultes

	Proposition	
Habitant Chilly-Mazarin	5,00 €	création
Extérieur	10,00 €	création

Multisports seniors

1 séance par semaine trimestre	modifié Délibération juin 2023	22,00 €
1 séance par semaine annuel	modifié Délibération juin 2023	54,00 €
2 séances par semaine trimestre	modifié Délibération juin 2023	33,00 €
2 séances par semaine annuel	modifié Délibération juin 2023	76,00 €
3 séances par semaine trimestre	modifié Délibération juin 2023	44,00 €
3 séances par semaine annuel	modifié Délibération juin 2023	98,00 €
4 séances par semaine	modifié Délibération juin 2023	54,00 €
4 séances par annuel	modifié Délibération juin 2023	120,00 €

* 1 séance d'aquagym compte pour 2 séances

* l'activité tennis de table n'est gratuite qu'en cas d'inscription à une autre activité payante

Sport seniors par jour Chiroquois

	Tarif actuel	Plus 8,5%	Proposition
Par jour	3,20 €	3,47 €	3,50 €
Sortie une journée		création	5,00 €

Un demi-tarif sera appliqué pour toute personne détentrice de la carte Loisirs – Culture – Sports, délivrée par le service des Solidarités

Un demi-tarif sera appliqué pour tout agent communal en activité, habitant Chilly-Mazarin

Equipements :

Location entreprise, association ou syndicat de copropriété	tarif actuel	plus 8,5%	proposition
Agora (et cuisine) location 1/2 journée ou soirée	616,00 €	668,36 €	668,00 €
Agora (et cuisine) location journée		création	1 200,00 €
Équipements sportifs pour les établissements scolaires & les partenaires éducatifs par année scolaire	4 720,00 €	5 121,20 €	5 120,00 €
Terrain de foot, rugby ou pétanque - Location Journée	257,00 €	278,85 €	279,00 €
Terrain de foot ou rugby location jusqu'au 30 juin - 2 fois /semaine	1 023,00 €	1 109,96 €	1 110,00 €
Terrain de foot ou rugby location jusqu'au 30 juin - 1 fois /semaine	554,00 €	601,09 €	601,00 €
Dojo des Chardonnerets location / heure		création	35,00 €
Salle polyvalente gymnases (vestiaires et sanitaires) location / heure		création	120,00 €
Salle polyvalente Jesse Owens (vestiaires et sanitaires) location / heure		création	138,00 €

PROPOSITION DES TARIFS DES ACTIVITES DE L'ESPACE JEUNE ET DU MONTCEL - ANNEXE 2

Espace Jeunes	Tarif actuel	Plus 8,5%	Proposition
Cotisation année scolaire (septembre à août)			
Ventes diverses à l'unité			
Glaces	1,00 €	1,09 €	1,50 €
Boissons (33cl)	1,00 €	1,09 €	1,50 €
Barres céréales	1,00 €	1,09 €	1,50 €
Billard - Baby foot	gratuit		

Activités et sorties				
	Tarif plancher	Tarif plafond	Extérieur	
T1	2,80 €	4,59 €	8,00 €	
	plus 8,5% proposition	4,98 €	8,68 €	
T2	3,00 €	5,00 €	8,50 €	
	plus 8,5% proposition	6,28 €	9,00 €	
T3	4,31 €	6,81 €	9,77 €	
	4,50 €	7,00 €	9,50 €	
T4	5,76 €	9,35 €	12,00 €	
	plus 8,5% proposition	10,14 €	13,02 €	
T4	6,50 €	10,00 €	13,00 €	
	plus 8,5% proposition	10,82 €	16,00 €	
T4	7,29 €	11,74 €	17,36 €	
	7,50 €	11,50 €	17,50 €	

Séjours organisés par l'Espace Jeunes

TAUX DE PARTICIPATION APPLIQUE SUR LES REVENUS MENSUELS SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

Coût du séjour pour la ville	Tarif plancher	Tarif plafond	Composition familiale			
			1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +
De 0 à 300 €	30% du coût du séjour	60% du coût du séjour	8%	6%	4%	2%
Proposition			9%	7%	4%	2%
De 300 à 500 €			10%	8%	6%	4%
Proposition			11%	9%	7%	4%
De 500 à 700 €			12%	10%	8%	6%
Proposition			13%	11%	9%	7%
De 700 à 900 €	14%	12%	10%	8%		
Proposition	15%	13%	11%	9%		
De 900 à 1100 €	16%	14%	12%	10%		
Proposition	33%	65%	17%	15%	13%	11%

Locations

Location du studio d'enregistrement Espace Jeunes 1/2 journée	Proposition	53 €
---	-------------	------

Tarifs Montcel

Séjours adultes et familles

	Jour	1/2 pension	Sans repas	Location Chalet Revard
Gratuit				
Enfants de moins de 2 ans				
Séjours Amicale et personnel communal				
Enfants de 2 à 5 ans inclus	Tarif actuel	17,02 €	12,84 €	8,61 €
	Plus 8,5% Proposition	18,47 € 19,00 €	13,93 € 14,00 €	9,34 € 9,50 €
Adultes	Tarif actuel	34,03 €	25,68 €	17,23 €
	plus 8,5% proposition	36,92 € 37,00 €	27,86 € 28,00 €	18,69 € 18,50 €

Un acompte de 50 € sera demandé pour valider la préinscription au séjour famille

	Chiroquois	Plus 8,5%	Extérieur	Plus 8,5%
JOUR				
Enfants de 2 à 5 ans inclus 6-15 ans inclus	20,83 €	22,60 €	30,24 €	32,81 €
		32,81 €	Création	45,02 €
Adultes Entreprise	41,49 €	45,02 €	60,46 €	65,60 €
			82,00 €	88,97 €
1/2 PENSION				
Enfants de 2 à 5 ans inclus 6-15 ans inclus	16,66 €	18,08 €	26,00 €	28,21 €
		28,21 €	Création	36,12 €
Adultes Entreprise	33,29 €	36,12 €	52,01 €	56,43 €
			62,00 €	67,27 €
SANS REPAS				
Enfants de 2 à 5 ans inclus 6-15 ans inclus	12,31 €	13,36 €	21,86 €	23,72 €
		23,72 €	Création	26,79 €
Adultes Entreprise	24,69 €	26,79 €	43,76 €	47,48 €
			46,00 €	49,91 €

LOCATION CHALET REVAR

Enfants de 2 à 5 ans inclus 6-15 ans inclus	7,72 €	8,38 €	8,99 €	9,75 €
		9,75 €	Création	16,63 €
Adultes Entreprise	15,33 €	16,63 €	17,98 €	19,51 €
			18,50 €	20,07 €

Repas individuel ou groupe (selon nature du repas)				
	T1	T2	T3	T4
Enfants de moins de 2 ans		Gratuit		
Enfants de 2 à 5 ans inclus				
Tarif actuel	4,23 €	8,45 €	12,68 €	16,91 €
Plus 8,5%	4,59 €	9,17 €	13,76 €	18,35 €
Proposition	4,50 €	9,00 €	13,50 €	18,50 €
Adultes habitant Chilly-Mazarin				
Tarif actuel	8,45 €	16,91 €	25,37 €	33,83 €
Plus 8,5%	9,17 €	18,35 €	27,53 €	36,71 €
Proposition	9,50 €	18,50 €	27,50 €	37,00 €

Location Les Platanes par jour/caution*	Plus 8,5%
Salle de restaurant	557,00 €
Salle de classe 1 ou 2	445,00 €
Location 3 salles /semaine	1 337,00 €
	1 450,65 €

*le tarif de la caution est égal au montant de la location